

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

ID : 031-213101843-20250717-CM0717_202559-DE

SÉANCE DU 17 JUILLET 2025

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 19

Présents 17

Procuration 1

Votants 18

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet à 20h30

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Marion RIVOIRE,

Maire.

Date de la convocation : 01/07/2025

Date d'affichage de la convocation : 02/07/2025

Date d'affichage de la délibération : 18/07/2025

Etaient présents : MM RIVOIRE, PARIS, NAVARRO, MIERE, FAURÉ, ARRUE, CORTES, MOENNARD, JORDAN, GLEYES
ARRUE, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, NOEL, BACOU, ROUZAUD, VERGER, JAIME.

Ont été excusés : Madame Isabelle DICCIANI.

Ont donné procuration : Madame Anne-Lise CAMUS à Madame Bernadette FAURÉ.

M. Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2025-59 Portant création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation*Exposé*

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade correspondant à l'emploi créé,

Considérant qu'en raison des besoins de la collectivité, il conviendrait de créer un emploi permanent à temps non complet d'adjoint d'animation territorial,

Madame la Maire propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 1^{er} septembre 2025 l'emploi suivant :

Nombre d'emplois	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail annualisé
1	Adjoint d'Animation Territorial	Animateur / Service Enfance Jeunesse	28h

*Décision***Retirée en séance**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 17/07/2025

Le secrétaire de séance,
Didier CORTES

La Maire

Marion RIVOIRE

